

Formulaire n° OL801 (révisé le 9 février 2013)
Avenant de limitation des fonds à un jour

LE PRÉSENT FORMULAIRE S'APPLIQUE SEULEMENT S'IL INDIQUE « COUVERT » ET SELON LES MONTANTS DE GARANTIE ÉTABLIS DANS LES CONDITIONS PARTICULIÈRES.

LE PRÉSENT FORMULAIRE EST ANNEXÉ ET DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE FORMULAIRE CD801 ASSURANCE CONTRE LES DÉTOURNEMENTS, LA DISPARITION ET LA DESTRUCTION – FORMULE GÉNÉRALE

En ce qui concerne les garanties accordées aux termes de la rubrique II Assurance des pertes sur les lieux et de la rubrique III Assurance des pertes à l'extérieur des lieux de l'assurance contre les détournements, la disparition et la destruction – formule générale :

Il est entendu et convenu que lorsque les biens assurés ne se trouvent pas dans un coffre-fort verrouillé de catégorie II, la compagnie indemniserà l'assuré jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 \$.

SAUF DISPOSITION CONTRAIRE AU PRÉSENT FORMULAIRE, TOUTES LES MODALITÉS ET DISPOSITIONS DE LA POLICE SONT PLEINEMENT EN VIGUEUR.

SPECIEMENT